

PRÉVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LES GROSSESSES NON DÉSIRÉES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

En 2019 dans le monde :

- · 214 millions de femmes qui préfèreraient différer ou éviter une grossesse n'ont pas accès à une contraception efficace ;
- 295 000 femmes meurent chaque année pendant leur grossesse ou lors de leur accouchement, dont 66 % en Afrique subsaharienne et 61 % dans des pays en situation de crise humanitaire;
- La 3° cause de mortalité maternelle est la conséquence des avortements pratiqués hors de tout cadre médical, à la suite de grossesses non désirées.

Afin de renforcer l'impact de ses actions et dans la continuité des projets déjà soutenus, la Fondation Médecins du Monde s'est donné pour mission d'améliorer durablement les droits et la santé des femmes les plus vulnérables (pauvreté, présence dans les zones de conflit, réfugiées, etc.) en France et à l'international pour la période 2019-2022.



REPÈRES



Population : 84 millions d'habitants, dont 63 % âgés de moins de 24 ans

Espérance de vie (à la naissance) : 48,7 ans

Indice de Développement Humain (IDH) : 176°/188 au niveau mondial

Indice d'inégalité de genre (IIG)* : $152^{\rm e}/160$

Nombre de femmes en âge de procréer : 20 millions

Taux de mortalité maternelle : 35 % des décès de femmes âgées de 15 à 49 ans, soit 846 décès pour 100 000 naissances vivantes (vs. 9,6 décès pour 100 000 naissances vivantes en France)

Part des naissances non prévues : 52,8 % chez les femmes de 15 à 49 ans

Accès à une contraception fiable : près de 30 % des femmes de 15 à 49 ans n'ont pas à accès à une contraception fiable

LA SITUATION EN RDC

Des organisations locales agissant pour les droits et la santé des femmes et des jeunes apparaissent et mettent en place des innovations sociales essentielles, mais manquent de ressources financières pour donner de l'ampleur à leurs actions, se coordonner ou être reconnues par les autorités sanitaires et le gouvernement.

Le droit pénal congolais criminalise l'avortement et interdit la promotion de la contraception et la distribution de contraceptifs aux mineures. La Coalition de lutte contre les Grossesses Non Désirées (CGND), qui fédère des ONG locales et internationales, est soutenue par Médecins du Monde. Elle a obtenu en mars 2018 la publication au Journal Officiel du protocole de Maputo* et la diffusion d'une circulaire d'information par le Conseil Supérieur de la Magistrature, qui assouplit le droit en matière d'avortement.

À retenir

- Des indicateurs de santé très bas, en particulier pour les jeunes, et un faible niveau de développement humain;
- Un indice d'inégalité de genre parmi les moins favorables du monde;
- Un cadre juridique qui constitue un obstacle majeur aux droits et la santé des femmes, mais qui commence à s'assouplir ;
- Une société civile engagée et une opinion qui évolue favorablement;
- Des financements insuffisants.

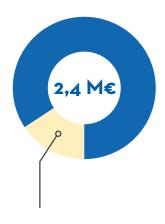
L'ACTION DE MÉDECINS DU MONDE ET DE SES PARTENAIRES DE LA SOCIETE CIVILE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Bénéficiant d'une forte reconnaissance des autorités sanitaires et des associations locales, Médecins du Monde met en œuvre à Kinshasa un programme pour les femmes et les jeunes de 10 à 24 ans comprenant :

- L'offre de soins en santé sexuelle et reproductive dans cinq centres publics de santé, ainsi qu'un programme pilote de réduction des risques liés aux avortements non-médicalisés clandestins ;
- Un programme de prévention et d'éducation, comportant un système de référencement des jeunes vers les centres publics de santé, en partenariat avec l'association Afia Mama;
- Un programme de plaidoyer national pour l'accès à un avortement sûr et légal, en partenariat avec la Coalition contre les Grossesses Non Désirées (CGND).

La prévention, l'éducation et le plaidoyer permettent d'amplifier l'impact de l'offre de soins en étendant ses bénéfices à une large population. Ils jouent un rôle clé dans l'amélioration effective et durable des droits et la santé des jeunes femmes en RDC et reposent sur l'action de deux partenaires issus de la société civile : **Afia Mama et la CGND**.

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PRO-GRAMME MÉDECINS DU MONDE À KINSHASA SUR 3 ANS



La Fondation prendra en charge le soutien aux partenaires de Médecins du Monde – Afia Mama et la Coalition de lutte contre les Grossesses Non Désirées –, soit 330 000 € sur 3 ans ou 110 000€ par an.

IMPACT VISÉ PAR LA FONDATION MÉDECINS DU MONDE À HORIZON 2022



L'action de Médecins du Monde repose sur 3 volets, indispensables et complémentaires, qui contribueront à l'amélioration générale de la santé des femmes en âge de procréer en République Démocratique du Congo :

- Offre de soins : 50 000 consultations de jeunes de moins de 24 ans par an, soit 150 000 d'ici 2022;
- Au sein des communautés : 25 000 jeunes informés de l'offre de soins chaque année grâce au programme déployé par Afia Mama, soit 75 000 d'ici 2022;
- **Plaidoyer** : obtenir la mise en conformité du cadre juridique congolais avec le protocole de Maputo* et sa mise en œuvre effective par les praticiens.

DÉFINITIONS

Droits et Santé Sexuels et Reproductifs (DSSR):

Ils portent sur des aspects fondamentaux de la vie de la personne : son corps, sa sexualité, sa santé, ses relations, le fait de se marier ou non et le fait d'avoir ou non des enfants. Droits humains essentiels, les DSSR constituent une composante essentielle au progrès vers l'égalité de genre.

Indice d'inégalité de genre (IIG) : L'IIG est un indice créé par les Nations Unies destiné à évaluer

les différences entre les sexes dans la distribution des progrès et à estimer la perte de développement humain due aux écarts entre les femmes et les hommes. Sa valeur est comprise entre O et 1. Plus elle est élevée, plus les inégalités entre femmes et hommes sont importantes.

Protocole de Maputo: Le « Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique », dit Protocole de Maputo, est un accord international qui garantit des droits des femmes, y compris une

autonomie améliorée dans leurs décisions en matière de santé et la fin des mutilations génitales féminines. Il a été adopté par l'Union africaine le 11 juillet 2003 pour une entrée en application au 25 novembre 2005. Les états signataires s'engagent à protéger les droits reproductifs des femmes, particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste, et lorsque la grossesse met en danger la santé physique et mentale ou la vie de la mère.

LES PARTENAIRES DE MÉDECINS DU MONDE

AFIA MAMA

Fondée et dirigée par une femme, **AFIA MAMA** est une organisation de la société civile apolitique, non partisane et non violente créée en 2012 en République Démocratique du Congo. Son nom – la « santé de la femme » en swahili – illustre la conviction de l'organisation qu'une femme en bonne santé est une femme forte et capable d'amener le changement dans sa vie et celle des autres.

Sa mission sociale comprend :

- La protection et l'assistance juridique et judiciaire des jeunes filles et des femmes vivant avec le VIH/sida;
- L'autonomisation et l'entrepreneuriat des jeunes filles et des femmes vivant avec le VIH/ sida dans le secteur agro-pastoral;
- Le développement de partenariats avec la société civile, les hôpitaux et les centres publics de santé.

AFIA MAMA et Médecins du Monde travaillent ensemble depuis 2016.



COALITION CGND

La **Coalition de lutte contre les Grossesses Non Désirées** (CGND) est une plateforme de plaidoyer rassemblant 7 associations membres (3 internationales, 4 nationales, y compris Afia Mama), dont Médecins du Monde est un partenaire privilégié. Elle a pour objectif d'aider ses membres à renforcer leur collaboration aux niveaux national et international, afin de :

- Être plus efficaces et efficientes dans leurs actions de plaidoyer;
- Œuvrer collectivement à la mise en place d'un cadre législatif favorable aux Droits et à la Santé des femmes.

Depuis sa création en 2016, la CGND a notamment conçu et déployé des formations au plaidoyer pour ses membres, des sessions de formation sur le thème des grossesses non désirées, des campagnes de communication et de vulgarisation sur le protocole de Maputo*, etc.





LES GRANDS JALONS DU PLAIDOYER NATIONAL

Mi-2022

Décret instituant les règles relatives à l'organisation de l'offre et d'accès aux soins d'avortements médicalisés en RDC

Fin 2025

100 % des femmes répondant aux conditions du Protocole de Maputo*, désirant obtenir les avortements médicalisés verront leur demande satisfaite

Fin 2021

Vote d'une loi modifiant et complétant la loi du 13 décembre 2018, fixant les principes fondamentaux de l'organisation de la santé publique, en l'alignant aux dispositions du Protocole de Maputo*

Fin 2022

Aucune femme ou professionnel de santé ne sera poursuivi-e pour un acte réalisé dans le respect des normes et directives



POUR LES DROITS ET LA SANTÉ DES FEMMES

LE PROJET DE FINANCEMENT DE LA FONDATION MÉDECINS DU MONDE À HORIZON 2022

330 000 € sur 3 ans

pour soutenir les actions de deux partenaires de Médecins du Monde - Afia Mama et la CGND - sur les volets communautaires et plaidoyer de son programme à Kinshasa en faveur de la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes. **150 000** jeunes reçus en consultation

75 000 jeunes informés de l'offre de soins grâce au programme de référencement d'Afia Mama

300 travailleurs communautaires formés

180 soignantsformés

Mise en conformité du cadre juridique congolais avec le protocole de Maputo et sa mise en œuvre effective par les praticiens

POURQUOI SOUTENIR LA FONDATION MÉDECINS DU MONDE?

AMÉLIORER LES DROITS ET LA SANTÉ DES FEMMES VULNÉRABLES

En 2019 partout dans le monde, la situation des femmes et des filles, en particulier celle des plus vulnérables, est encore alarmante : pauvreté, difficultés d'accès aux soins, violences liées au genre, etc. Cette situation doit changer. À travers ses actions, la Fondation contribue notamment à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable de l'ONU n°5 : réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

S'ENGAGER AUPRÈS D'UNE ORGANISATION RIGOUREUSE ET PERFORMANTE

La Fondation Médecins du Monde bénéficie d'une gouvernance solide grâce à son Comité exécutif compétent, engagé et souple, qui inclut des membres de l'association Médecins du Monde, ainsi que des représentants de la société civile et du monde économique. La Fondation bénéfice en outre de la supervision de la Fondation de France, notamment pour tous les aspects fiscaux.

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ASSOCIATIONS LOCALES ICI ET LÀ-BAS

En finançant des projets portés/soutenus par des organisations de la société civile, la Fondation apporte un levier complémentaire aux actions menées par Médecins du Monde. L'appropriation par les communautés locales est la condition d'un impact durable sur les territoires en France (1/3 des projets soutenus d'ici 2022) et à l'international.

PARTICIPER À LA VIE DE LA FONDATION ET DE SES PROGRAMMES

Dans une démarche d'ouverture et de transparence, la Fondation publie un reporting régulier sur les projets qu'elle soutient. Elle organise des événements et des rencontres avec les membres de son Comité exécutif et permet - en fonction des possibilités - de visiter les projets soutenus pour comprendre les enjeux terrains.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

La Fondation finance également des projets de recherche-action et des journées de partage des connaissances. Elle participe ainsi au progrès scientifique et à la diffusion des savoirs auprès d'un large public, partout dans le monde.

Hélène Berger

Déléguée Générale Mobile : +33(0) 6 70 34 46 92

E-mail: helene.berger@medecinsdumonde.net

Christiane Ducastelle

Relations donateurs Mobile : +33(0) 6 12 13 42 18

E-mail: christiane.ducastelle@medecinsdumonde.net

